

Digne-les-Bains, le 18 MARS 2022

ARRETE PREFECTORAL n° 2022- 077- 005

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du Risque Radiologique

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence
 Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** le guide national de référence relatif aux risques radiologiques édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale des personnels aptes à exercer dans le domaine du Risque Radiologique au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2022, est établie comme suit :

Grade/Nom/ Prénom	CIS d'Affectation	Niveau de qualification			
		RAD 1 (Equipier ou chef d'équipe reconnaissance)	RAD 2 (Equipier ou chef d'équipe intervention)	RAD 3 (Chef de CMIC)	RAD 4 (Conseiller technique)
Capitaine Sébastien MERIC (1)	DDISIS	---	---	---	X
		0	0	0	1

(1) Conseiller technique départemental

Article 2 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète




Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – 

@prefet04 – 

@Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence